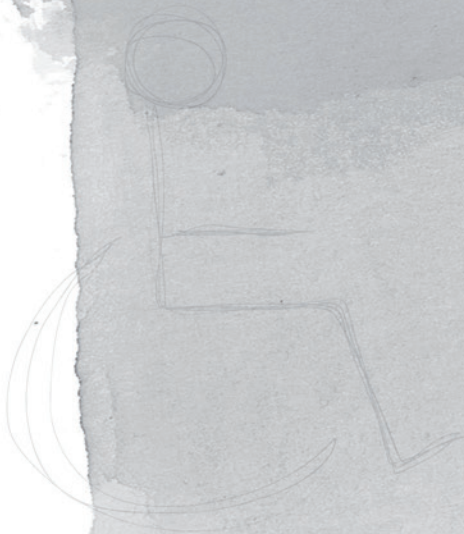


2011
2012



PLAN D'ACTION 2011-2012

du ministère de la Famille et des Aînés
à l'égard des personnes handicapées



COORDINATION

Christine Lanctôt et Lina Leblanc, Direction du développement des enfants

COLLABORATION

Olivier Brisson, Direction du financement et des immobilisations des services de garde
Sandra Gagnon et Geneviève Beauchamp, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde
Chantale Garant-Noël, Direction des communications
Véronique Giroux, Direction générale de l'administration
Christine Lajoie et Frédéric Lamotte, Direction du développement des politiques Famille et Aînés
Chantal Marchand et Hélène Sarrazin, Secrétariat aux aînés
Julie Poitras et Yollande Cloutier, Direction générale des opérations régionales
Francine Samson, Secrétariat général
Benoît Véronneau, Bureau des plaintes

ÉDITION

Conception et réalisation
Direction des communications
Ministère de la Famille et des Aînés

Le document peut être consulté sous la rubrique « Formulaires et publications »
du site Web du ministère de la Famille et des Aînés, à l'adresse www.mfa.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-60361-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives Canada, 2011

© Gouvernement du Québec, 2011

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

L'intégration des personnes handicapées est au cœur des préoccupations gouvernementales, c'est une question d'équité et de respect. C'est pour cette raison que le ministère de la Famille et des Aînés a, cette année encore, élaboré son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, qui se veut une contribution à leur intégration professionnelle et sociale.

Concrètement, le Plan d'action 2011-2012 du ministère de la Famille et des Aînés à l'égard des personnes handicapées témoigne de l'engagement du Ministère à réduire, voire à éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées. Pour nous, cet engagement se traduit notamment par des objectifs qui visent à améliorer l'intégration et la participation des personnes handicapées et à favoriser leur embauche. L'optimisation des mesures destinées aux enfants handicapés dans nos services de garde ainsi que l'amélioration de l'accessibilité à nos services en sont des exemples tangibles. Nous poursuivons donc nos efforts afin de bâtir un environnement dans lequel les familles, les enfants et le personnel ayant des incapacités peuvent pleinement évoluer.

Je tiens à remercier chacune des personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action. Grâce à elles, nous pouvons franchir un pas de plus vers une société inclusive où les personnes handicapées participent pleinement à la vie collective et au développement du Québec. L'atteinte des objectifs que nous exposons dans ce plan d'action est le résultat d'un travail concerté de l'ensemble du personnel du Ministère. C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance de notre plan d'action 2011-2012 à l'égard des personnes handicapées, en sachant que vous y adhérez avec l'esprit d'ouverture et l'enthousiasme qui vous sont habituels.

La sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Bérubé', written in a cursive style.

Line Bérubé

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	6
1. Portrait du ministère de la Famille et des Aînés	6
1.1. Sa mission et sa vision	6
1.2. Ses secteurs d'activité.....	6
2. Bilan 2010-2011 des actions à l'égard des personnes handicapées.....	7
2.1. Familles.....	7
2.2. Services de garde éducatifs et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial	8
2.3. Ressources humaines	10
2.4. Ressources matérielles	10
2.5. Communications.....	11
2.6. Plaintes	12
3. Objectifs du Plan d'action 2011-2012.....	13
4. Plan d'action 2011-2012 du ministère de la Famille et des Aînés à l'égard des personnes handicapées	14
5. Autres engagements ministériels à l'égard des personnes handicapées.....	20
5.1. Les engagements du ministère de la Famille et des Aînés au regard de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	20
5.2. Les engagements du ministère de la Famille et des Aînés au regard de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées .	21
6. Publication et diffusion du Plan d'action 2011-2012	22
7. Mise en œuvre et suivi du Plan d'action.....	22

Mise en contexte

En 2006, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), alors ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, a publié son premier plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Il s'agit d'une obligation inscrite à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), révisée le 17 décembre 2004.

Après un examen des actions réalisées en 2010-2011 et contenues dans son cinquième plan d'action, le MFA présente son sixième plan d'action, soit celui de 2011-2012. Ce plan regroupe des objectifs et des actions à poursuivre ou à entreprendre dans les différents secteurs d'activité du MFA. Ces objectifs visent à favoriser une meilleure intégration et une participation sociale accrue des personnes handicapées.

1. PORTRAIT DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

1.1 Sa mission et sa vision

Le MFA contribue au développement du Québec en favorisant :

- le mieux-être et l'épanouissement des familles et de ses composantes, les parents, les enfants, les grands-parents;
- la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des personnes âgées et l'amélioration de leurs conditions de vie.

La vision du MFA repose sur le mieux-être des enfants et des familles, comme richesse sociale, sur la reconnaissance de la place des personnes âgées et sur l'enrichissement de leur rôle, de même que sur la participation de tous à l'avancement du Québec.

1.2 Ses secteurs d'activité

Le MFA intervient dans des secteurs d'activité qui touchent les enfants et leurs parents, les familles et les personnes âgées. Il élabore, coordonne et met en œuvre des politiques, des stratégies, des plans d'action, des programmes et des mesures, en collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Pour élaborer son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, le MFA fait en sorte que l'intégration sociale des personnes handicapées devienne une préoccupation organisationnelle largement partagée. La participation de différentes unités administratives favorise la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble du personnel du MFA. Les unités administratives qui ont collaboré au Plan d'action 2011-2012 sont les suivantes :

- la Direction générale de l'administration : Direction des ressources humaines, Direction des ressources informationnelles et technologiques et Direction des ressources financières et matérielles;

- la Direction générale des opérations régionales;
- la Direction générale des politiques : Direction du développement des politiques Famille et Aînés et Direction du développement des enfants;
- la Direction générale des services de garde éducatifs à l'enfance : Bureau des plaintes, Direction du financement et des immobilisations des services de garde et Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde;
- la Direction des communications;
- le Secrétariat général;
- le Secrétariat aux aînés.

2. BILAN 2010-2011 DES ACTIONS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2.1 Familles

Les travaux du comité interministériel des services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans, formé de représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et du MFA, se sont poursuivis. En 2010-2011, 13 organismes ont obtenu un soutien financier pour offrir de tels services, pour un investissement total de 358 440 \$, dont 250 000 \$ provenant de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Ces organismes offrent à près de 240 élèves handicapés, à l'intérieur du calendrier scolaire, des activités structurées adaptées à leurs capacités et à leurs champs d'intérêt. Ainsi, les parents arrivent à mieux concilier leur travail et leurs responsabilités familiales.

Par ailleurs, le MFA a accordé une aide financière à l'organisme Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal inc. pour l'organisation d'une journée de réflexion sur les services de surveillance des élèves handicapés de 12 à 21 ans, au printemps 2011.

Dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés, le MFA a confié au Carrefour action municipale et famille la responsabilité d'offrir un soutien technique aux municipalités pour l'élaboration de leur politique familiale. Les intervenants du Carrefour et les conseillers des directions régionales du MFA soutiennent les municipalités pour qu'elles y inscrivent des mesures inclusives au regard des diverses réalités des familles dont un membre est une personne handicapée. Ces efforts de sensibilisation se poursuivront au cours de la prochaine année.

2.2 Services de garde éducatifs et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

En juillet 2010, le MFA a publié le guide *Ensemble dans la ronde! en services de garde éducatifs. Réussir l'intégration des enfants handicapés*. Ce document propose aux services de garde des interventions adaptées, de même que divers outils et stratégies éducatives pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé dans un milieu de garde. Les associations nationales de services de garde ainsi que tous les gestionnaires de services de garde titulaires d'un permis et ceux des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial ont été informés de la parution de cet ouvrage, en vente aux Publications du Québec.

Des travaux visant l'optimisation des deux mesures de soutien à l'intégration des enfants handicapés ont été réalisés en 2010-2011. Différents scénarios d'amélioration ont été explorés et les travaux se poursuivront en 2011-2012 selon le scénario retenu. Aussi, des discussions avec le MSSS ont permis de conclure à un transfert de sa contribution financière au MFA, soit 360 000 \$ alloués à la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins pour l'année 2011-2012. Un effort d'optimisation de cette mesure est en cours et se poursuivra l'année prochaine afin de réduire les délais pour l'analyse des demandes.

Voici les données sur les enfants handicapés de moins de 5 ans et sur les services de garde qui reçoivent l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé. Soulignons la nette augmentation du nombre d'enfants handicapés en services de garde, qui est passé de 2 383 en 2003-2004 à 4 799 en 2009-2010.

Évolution du nombre moyen d'enfants handicapés de moins de 5 ans en services de garde de 2003-2004 à 2009-2010

Année	Nombre moyen d'enfants handicapés de moins de 5 ans en services de garde	Pourcentage d'augmentation depuis 2003-2004	Estimation du pourcentage d'enfants handicapés de moins de 5 ans parmi l'ensemble des enfants en services de garde
2009-2010	4 799	101,3 %	2,3 %
2008-2009	4 204	76,4 %	2,0 %
2007-2008	3 810	59,8 %	1,8 %
2006-2007	3 385	42,0 %	1,7 %
2005-2006	3 193	33,9 %	1,6 %
2004-2005	3 162	32,6 %	1,6 %
2003-2004	2 383	—	1,3 %

Évolution du nombre de services de garde intégrant des enfants handicapés en 2007-2008, en 2008-2009 et en 2009-2010

Type de service de garde	Nombre de services de garde intégrant des enfants handicapés			Estimation du % de services de garde intégrant des enfants handicapés		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Centre de la petite enfance/installation	1 005	1 044	1 106	75,2 %	77,6 %	80,9 %
Garderie subventionnée	250	282	318	43,3 %	47,8 %	51,2 %
Responsable d'un service de garde en milieu familial reconnue par un bureau coordonnateur	853*	978 *	1 119*	5,8 %	6,2 %	7,7 %

Source : Rapports financiers annuels.

* Il s'agit du nombre total de places occupées par des enfants handicapés en services de garde en milieu familial selon les données fournies dans les rapports financiers. Ce nombre équivaut pratiquement au nombre de responsables d'un service de garde en milieu familial qui intégraient un enfant handicapé, puisque chaque responsable peut recevoir une allocation additionnelle pour un seul enfant handicapé, sauf dans le cas d'une fratrie avec l'obtention d'une dérogation.

Certains enfants handicapés ont besoin de plus de soutien et leur intégration est facilitée par la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins. Le MFA a doublé sa contribution, la faisant passer de 360 000 \$ à 720 000 \$. Ainsi, le budget total de 2010-2011 provenant à la fois du MFA et du MSSS a atteint 1 080 000 \$. Cette augmentation a permis d'offrir, en 2010-2011, un financement pour 223 enfants dans 181 services de garde, comparativement à 164 enfants dans 134 services de garde en 2009-2010.

L'objectif gouvernemental était de rendre disponibles 220 000 places à contribution réduite en services de garde pour les familles québécoises. Afin de mieux répondre aux besoins des parents, la création de places a été soumise à certaines priorités ministérielles et régionales. Plus de 80 % des projets retenus au terme de l'exercice entamé en 2008 ont été présentés par des promoteurs qui se sont engagés à favoriser l'accueil et l'intégration d'enfants handicapés.

En ce qui concerne la collaboration et la concertation avec les partenaires, le MFA a participé aux travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services, sous la responsabilité de l'OPHQ, qui a comme mandat de définir des balises consensuelles qui permettront d'harmoniser les pratiques relatives au plan de services entre les divers acteurs. De plus, le MFA a poursuivi ses activités, en collaboration avec le MSSS et le MELS, afin de donner suite aux recommandations du Protecteur du citoyen dans le Rapport spécial sur les services gouvernementaux destinés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement.

Pour ce qui est de la concertation régionale, il existe dans 16 régions du Québec un groupe de travail ayant pour objectif de maintenir des liens de collaboration entre les partenaires en vue de faciliter l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs. Ces tables de concertation ont été actives et ont tenu 50 rencontres en 2010-2011. Les conseillers du MFA prennent part activement aux travaux de ces regroupements de partenaires.

Dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins, le MFA coordonne avec le MSSS les activités des comités-conseils mis en place dans chacune des régions administratives du Québec. Ces comités se réunissent généralement deux fois par année pour analyser et sélectionner les demandes de subvention. Leurs travaux permettent de consolider la concertation régionale en matière d'intégration de ces enfants dans les services de garde.

De plus, les conseillers en développement et en concertation du MFA participent à des initiatives régionales ayant pour but de sensibiliser les services de garde éducatifs et les milieux qui s'intéressent à l'intégration des enfants handicapés. Quant aux conseillers aux services à la famille du MFA, ils effectuent des interventions individuelles de sensibilisation et de soutien à l'intégration des enfants handicapés auprès des prestataires de services de garde.

2.3 Ressources humaines

Les gestionnaires du MFA connaissent les diverses possibilités d'embauche de personnes handicapées et ils sont informés qu'ils doivent considérer prioritairement la candidature de ces personnes lorsqu'elles possèdent les compétences requises. De plus, la politique ministérielle sur l'accessibilité et l'adaptation du milieu de travail pour le personnel vivant avec une incapacité est toujours en vigueur et les gestionnaires sont sensibilisés à l'importance de l'appliquer selon les besoins. Cette politique est accessible par le site intranet du MFA.

En 2009-2010, la proportion du personnel handicapé par rapport à l'effectif permanent total du MFA était de 0,95 %. En 2010-2011, ce taux est passé à 0,5 %. Il faut noter que, compte tenu du petit nombre d'employés au MFA, l'arrivée ou le départ d'une seule personne handicapée a un impact significatif sur la proportion des employés handicapés.

Les processus de sélection ont pris en compte les mesures gouvernementales visant à promouvoir le recrutement des groupes sous-représentés. Ainsi, 25 % des nouvelles personnes embauchées doivent être des membres de communautés culturelles, des autochtones, des anglophones ou des personnes handicapées. Cet objectif s'étend à tous les statuts de personnel.

En novembre 2010, les gestionnaires ont reçu un communiqué faisant la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées et les invitant à soumettre des projets de stage. Pour l'année 2010-2011, six projets ont été présentés au Secrétariat du Conseil du trésor; l'un d'eux a été retenu et sera réalisé à la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec.

En février 2011, les gestionnaires ont reçu un communiqué sur l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées au MFA. Ils ont été informés de la cible de représentativité au sein de la fonction publique et des organismes spécialisés pour le soutien à l'emploi des personnes handicapées.

2.4 Ressources matérielles

Dans le cadre de la réalisation des principaux projets de réaménagement et d'aménagement en 2010-2011, une attention particulière a été portée à l'espace de circulation afin de permettre une plus grande facilité d'accès aux personnes à mobilité restreinte. Les bureaux du 4^e étage de l'édifice du 425, rue Saint-Amable à Québec et du 5^e étage de l'édifice du 600, rue Fullum à Montréal sont ainsi concernés. La pose de quincaillerie adaptée pour les portes a d'ailleurs été réalisée à cette dernière adresse.

Une évaluation de l'accessibilité des salles de réunion a été faite afin de déterminer les adaptations requises pour faciliter l'accès aux salles et améliorer leur configuration. Dans les édifices de construction moins récente occupés par le MFA, la circulation des personnes à mobilité réduite demeure problématique dans les petites salles de réunion de six personnes et moins. Quant aux salles de plus grande dimension, l'aménagement des lieux requiert une mise aux normes, particulièrement l'espace de dégagement entre la table et les murs. Ces adaptations seront faites au fur et à mesure des demandes et des projets d'aménagement.

À la suite d'une rencontre avec les représentants du Conseil québécois des entreprises adaptées, un fournisseur a été ciblé pour répondre aux besoins du MFA quant à l'acquisition de biens et de services dans le secteur de l'impression de documents. Le nom de cette entreprise a été transmis à l'unité ministérielle concernée. D'autres entreprises seront désignées pour répondre à des besoins qui seront définis en cours d'exercice.

2.5 Communications

Le MFA poursuit ses travaux pour se conformer aux projets de standards du ministère des Services gouvernementaux (MSG) en matière d'accessibilité des sites Web. Ces standards énoncent des règles permettant à tout site Web d'être accessible afin de faciliter son utilisation à toute personne, handicapée ou non. Ils ont acquis le statut de pratiques recommandées par le Bureau du dirigeant principal de l'information du MSG, qui leur a conféré une préséance sur le standard international Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0 du World Wide Web Consortium (W3C). De plus, mentionnons que l'édimestre de la Direction des communications représente le MFA aux réunions du comité interministériel de normalisation sur l'accessibilité aux personnes handicapées d'un site Web, sous la responsabilité du MSG.

À l'heure actuelle, le MFA n'a reçu aucune demande pour des publications adaptées. Toutefois, le MFA est sensible aux diverses réalités des personnes handicapées. À cet effet, le MFA rend graduellement ses documents conformes aux nouvelles normes gouvernementales, permettant ainsi aux internautes de télécharger divers documents en format HTML, qui, comparativement au format PDF, présente toutes les caractéristiques favorisant l'accessibilité de l'information pour les personnes handicapées.

Cette année encore, le MFA a poursuivi ses actions de sensibilisation liées à la réalité des personnes handicapées auprès de son personnel. Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, une première manchette a été publiée dans *Lien de parenté*, le bulletin électronique interne qui s'adresse à l'ensemble du personnel. Celle-ci rappelait les objectifs de cette semaine de sensibilisation, tout en faisant mention des activités, des rencontres et des spectacles qui ont eu lieu dans les diverses régions du Québec. Finalement, une seconde manchette a permis de souligner la Journée internationale des personnes handicapées ainsi que le nouveau plan d'action 2010-2011 du MFA à l'égard des personnes handicapées.

2.6 Plaintes

Lorsque le Bureau des plaintes reçoit une plainte concernant le refus d'accès ou l'expulsion d'un enfant fréquentant un service de garde en raison de problèmes d'adaptation ou concernant l'utilisation de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, il la transmet automatiquement à la Direction de l'inspection ou, s'il y a lieu, à la direction régionale concernée afin que les parents puissent profiter d'un accompagnement plus soutenu et que le service de garde puisse avoir recours à une aide professionnelle adaptée à la situation.

Répartition du nombre de plaintes concernant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde selon les motifs évoqués, de 2007-2008 à 2010-2011

<i>Année</i>	<i>Refus d'accès</i>	<i>Expulsions</i>	<i>Utilisation de l'allocation</i>	<i>Total</i>
2010-2011	5	10	26	41
2009-2010	3	10	31	44
2008-2009	3	9	16	28
2007-2008	4	9	26	39

Source : Bureau des plaintes.

Parmi les 41 plaintes enregistrées par le Bureau des plaintes du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, 26 dossiers ont été transmis à la Direction de l'inspection pour examen. Quinze dossiers n'ont pas été transmis. Dans six cas, le plaignant a choisi de s'adresser directement au centre de la petite enfance (cinq cas) ou au bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (un cas). Six plaintes ont été retirées par le plaignant. Une plainte a été refusée puisqu'il était impossible de communiquer avec le plaignant malgré de nombreux appels. Enfin, dans deux cas, le litige était réglé avant même que la plainte soit transmise à la Direction de l'inspection.

Sur les 26 dossiers examinés par la Direction de l'inspection, un a été réglé par des mesures correctives et 18, sans mesure corrective. Trois plaignants ont retiré leur plainte après que l'inspecteur y eut été assigné; quatre dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2011.

Enfin, le MFA n'a reçu aucune plainte liée à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

3. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2012

Par son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le MFA entend :

- réduire ou éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ses secteurs d'activité;
- poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'accessibilité et l'équité des services;
- favoriser la participation des personnes handicapées dans différents secteurs et aux diverses activités offertes;
- favoriser l'embauche de personnes handicapées.

4. PLAN D'ACTION 2011-2012 DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

<i>Secteurs d'activité</i>	<i>Besoins</i>	<i>Objectifs</i>
1. Familles	Des services de surveillance en dehors des heures de classe pour des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.	Soutenir les familles dont les enfants ont besoin de services de surveillance au-delà des heures de classe en raison de leur degré d'autonomie fonctionnelle afin de permettre la conciliation travail-famille.
	Une sensibilisation des municipalités, surtout celles de 15 000 habitants et moins qui n'ont pas l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Sensibiliser ces municipalités à l'importance de prévoir des mesures dans le plan d'action découlant de la politique familiale municipale pour améliorer la qualité de vie des familles dont un membre est une personne handicapée.
2. Services de garde éducatifs	Une vision commune de l'intégration des enfants handicapés.	Améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux enfants handicapés dans les services de garde éducatifs.
	Des lieux de concertation et de collaboration favorisant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs.	Maintenir les liens de concertation et de collaboration avec les partenaires en vue de faciliter l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs.
	Des services de garde éducatifs plus outillés pour intégrer des enfants handicapés.	Outiller les services de garde et les milieux intéressés afin que des enfants handicapés soient intégrés.
		Informé le personnel du MFA soutenant les services de garde éducatifs en matière d'intégration des enfants handicapés.
	Un soutien financier suffisant accordé aux services de garde éducatifs pour favoriser l'intégration des enfants handicapés qui ont d'importants besoins.	Apporter une réponse aux besoins de soutien supplémentaire de certains enfants handicapés pour faciliter leur intégration dans les services de garde éducatifs et assurer l'accessibilité des services.

ÉTÉS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

<i>Actions retenues</i>	<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Responsables/collaboration</i>
1.1. Poursuivre le soutien apporté aux services de surveillance ainsi que les travaux interministériels dans le but de proposer des solutions pour répondre aux besoins.	Nombre d'organismes financés. Budget alloué.	Direction du développement des enfants.
1.2. Réaliser diverses activités de sensibilisation destinées à ces municipalités et MRC : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation de l'équipe de formateurs du Carrefour action municipale et famille et des directions régionales du MFA qui offrent du soutien aux municipalités à l'importance des mesures inclusives; • diffusion de l'information pertinente à l'occasion d'une participation du MFA à différents congrès et colloques du monde municipal. 	Activités réalisées.	Direction générale des opérations régionales. Direction du développement des politiques Famille et Aînés.
2.1. Poursuivre des travaux afin de faciliter l'accès des enfants handicapés aux services de garde.	État d'avancement des travaux	Direction générale des services de garde éducatifs à l'enfance
2.2. S'assurer de la participation des directions régionales aux tables de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.	Nombre de tables régionales de concertation actives. Nombre de rencontres tenues.	Direction générale des opérations régionales.
2.3. Poursuivre la participation aux travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services, sous la responsabilité de l'OPHQ.	État d'avancement des travaux. Nombre de rencontres tenues.	Direction du développement des enfants.
2.4. Participer à des initiatives régionales et locales ou en susciter en vue de : <ul style="list-style-type: none"> • faire connaître les outils et les mesures disponibles ainsi que les projets intéressants pour l'intégration d'un enfant handicapé; • mettre à jour des outils pratiques facilitant l'intégration. 	Initiatives régionales et locales : <ul style="list-style-type: none"> • pour faire connaître les outils et les mesures; • pour mettre à jour des outils. 	Direction générale des opérations régionales. Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde.
2.5. Donner aux membres du personnel de l'information sur l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, selon les besoins.	Nombre de séances d'information données. Nombre de membres du personnel ayant assisté à la séance d'information.	Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde
2.6. Reconduire la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins et poursuivre son application, en collaboration avec le MSSS, et stabiliser le financement régional.	Nombre d'enfants handicapés bénéficiant de cette mesure, par région. Nombre de services de garde ayant eu recours à cette mesure.	Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde. Direction générale des opérations régionales.

4. PLAN D'ACTION 2011-2012 DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

<i>Secteurs d'activité</i>	<i>Besoins</i>	<i>Objectifs</i>
	Un plus grand accès à des places pour les enfants handicapés.	Augmenter le nombre d'enfants handicapés accueillis et le nombre de services de garde qui les intègrent.
	Une connaissance de la situation des enfants handicapés dans les services de garde.	Réunir différentes données sur l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.
3. Ressources humaines	L'embauche d'un plus grand nombre de personnes handicapées.	Augmenter la proportion du personnel handicapé au MFA.
	Une diminution des obstacles à l'intégration au travail et un soutien aux gestionnaires.	Rendre disponibles et faire connaître les ressources spécialisées externes susceptibles de faciliter l'embauche, l'intégration et le maintien des personnes handicapées à des postes permanents et occasionnels.
	Une diffusion accrue du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) du gouvernement du Québec, qui vise à aider les personnes handicapées à obtenir un emploi dans la fonction publique québécoise, en leur permettant de développer leurs compétences en situation de travail et en favorisant le maintien en emploi des stagiaires après leur stage.	Promouvoir le PDEIPH afin que les gestionnaires présentent le plus grand nombre possible de demandes de stages.

ÉTÉS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

<i>Actions retenues</i>	<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Responsables/collaboration</i>
2.7. Maintenir le critère de priorité aux projets qui visent l'accueil d'enfants handicapés autorisé au plan de développement de places en services de garde en 2008 dans la réaffectation de places récupérées.	Nombre d'enfants handicapés dans les services de garde Nombre de services de garde qui reçoivent des enfants handicapés	Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde Direction générale des opérations régionales
2.8. Recueillir et compiler les données nécessaires.	Pourcentage des services de garde accueillant des enfants handicapés Nombre moyen d'enfants handicapés intégrés	Direction du financement et des immobilisations des services de garde Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde
3.1. Transmettre aux gestionnaires un communiqué leur rappelant la cible ministérielle de représentativité (2 % du personnel permanent) à atteindre conformément à la cible gouvernementale.	Proportion du personnel handicapé par rapport à l'effectif permanent total du MFA (cette proportion est actuellement de 0,5 %)	Direction des ressources humaines
3.2. Considérer prioritairement les candidats handicapés déclarés aptes à un concours pour pourvoir un poste permanent ou occasionnel au MFA.	Pourcentage de nouveaux postes permanents et occasionnels occupés par des personnes handicapées Pourcentage d'emplois permanents occupés par du personnel occasionnel handicapé en poste	Direction des ressources humaines
3.3. Transmettre aux gestionnaires un communiqué leur rappelant les ressources spécialisées pour les soutenir dans l'embauche de personnel ayant un handicap.	Transmission de l'information	Direction des ressources humaines
3.4. Informer les gestionnaires des modalités du PDEIPH et faire de courtes présentations sur le PDEIPH par l'envoi d'un communiqué.	Transmission d'un communiqué par année. Nombre de demandes de stages	Direction des ressources humaines

4. PLAN D'ACTION 2011-2012 DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

<i>Secteurs d'activité</i>	<i>Besoins</i>	<i>Objectifs</i>
4. Ressources matérielles	Un environnement sans obstacle.	Améliorer l'accessibilité des bureaux du MFA et s'assurer qu'ils demeurent accessibles dans le cas d'un déménagement ou d'un réaménagement.
	L'acquisition de biens et de services.	Évaluer la faisabilité d'accorder la priorité à l'achat de biens et de services offerts par entreprises adaptées (EA).
5. Communications	Des sites Web ministériels conformes aux projets de standards du ministère des Services gouvernementaux (MSG) en matière d'accessibilité des sites Web.	Poursuivre l'implantation des normes issues des projets de standards du MSG en matière d'accessibilité des sites Web.
	L'accessibilité aux documents du MFA pour les personnes ayant des incapacités.	Rendre accessibles en médias adaptés des documents publics du MFA aux personnes ayant une incapacité qui en font la demande.
	Un personnel plus sensibilisé à la réalité des personnes handicapées.	Faire en sorte que le personnel du MFA soit davantage sensibilisé à la réalité des personnes handicapées.
6. Plaintes	Un accompagnement des personnes qui déposent une plainte à l'endroit d'un service de garde.	Accompagner les personnes formulant une plainte au sujet d'un refus d'accès, d'une expulsion ou de l'utilisation de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé dans un service de garde éducatif.
	Une connaissance accrue des besoins des personnes handicapées en matière d'accès aux documents et aux services du MFA.	Connaître le nombre de plaintes liées à l'accès aux documents et aux services du MFA.

ÉTÉS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

<i>Actions retenues</i>	<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Responsables/collaboration</i>
4.1. Faire une évaluation de l'accessibilité physique des futurs bureaux à l'étape des plans.	Nombre de plans évalués en matière d'accessibilité	Direction des ressources financières et matérielles
4.2. Poursuivre l'évaluation des salles de réunion dans chacun des lieux occupés par le MFA.	Résultats de l'évaluation	Direction des ressources financières et matérielles
4.3. Effectuer les travaux d'aménagement selon les demandes et les projets retenus.	Travaux réalisés	Direction des ressources financières et matérielles
4.4. Poursuivre des démarches auprès de certaines entreprises adaptées pour examiner les produits qu'elles offrent et les coûts demandés en fonction des besoins du MFA et, si ces conditions satisfont au MFA, les inscrire sur la liste de fournisseurs.	Démarches effectuées Résultats obtenus	Direction des ressources financières et matérielles
5.1. Poursuivre les travaux de conformité aux projets de standards du MSG en matière d'accessibilité des sites Web.	Conformité des sites Web aux projets de standards du MSG en matière d'accessibilité des sites Web	Direction des communications Direction des ressources informationnelles et technologiques
5.2. Fournir, après analyse de la demande, dans la mesure du possible, une documentation adaptée aux besoins des personnes handicapées.	Nombre de demandes d'adaptation de documents Adaptations effectuées	Direction des communications
5.3. Tenir et soutenir des activités de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel du MFA.	Nombre d'activités tenues	Direction des communications
6.1. Diriger vers la Direction de l'inspection ou, s'il y a lieu, vers la direction régionale concernée les plaintes faisant état d'un refus d'accès, d'une expulsion ou touchant l'utilisation de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé dans un service de garde éducatif.	Sur le total de plaintes reçues à ce sujet, nombre de plaintes dirigées vers les directions régionales ou la Direction de l'inspection concernant : • un refus d'accès; • une expulsion; • l'utilisation de l'allocation.	Bureau des plaintes
6.2. Faire ressortir le nombre de plaintes.	Nombre de plaintes	Bureau des plaintes

5. AUTRES ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

5.1. Les engagements du ministère de la Famille et des Aînés au regard de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

La présente section fait état des engagements du MFA inclus dans le plan global de mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, adoptée le 4 juin 2009 par le Conseil des ministres.

Engagements du Ministère de la Famille et des Aînés	État des travaux
Inscrire dans le programme de soutien en matière de politique familiale municipale, la préoccupation de développer une approche ou des mesures inclusives pour tenir compte des réalités familiales des personnes handicapées, surtout dans les municipalités de 15 000 habitants et moins qui n'ont pas l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Sensibilisation des partenaires en continu.
Favoriser l'accessibilité optimale des lieux où s'offrent les services de garde éducatifs à l'enfance, en faisant connaître les informations techniques et financières nécessaires.	En continu.
Définir de nouveaux indicateurs, tels que les déficiences des enfants recevant l'allocation, le nombre de RSG (responsable d'un service de garde en milieu familial) accueillant des enfants handicapés, l'accessibilité, ... et les moyens pour les colliger.	En cours.
Mettre à jour l'entente-cadre et le protocole type existants afin de permettre de baliser les rapports entre les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les services de garde, et de réserver des places en milieu de garde pour les enfants.	Mise à jour effectuée pour l'entente-cadre et le protocole type CSSS-centres de la petite enfance et garderies. L'entente-cadre et le protocole type CSSS-bureau coordonnateur pourront être mis à jour maintenant que les ententes collectives sont signées avec les associations syndicales représentant les RSG
Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires.	Réalisé et en continu.
Tenir compte des besoins des enfants handicapés et de leur famille dans le développement de formules de garde plus variées.	En cours.

<i>Engagements du Ministère de la Famille et des Aînés</i>	<i>État des travaux</i>
Revoir et actualiser les orientations de la Politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance.	Les travaux se poursuivent afin de faciliter l'accès des enfants handicapés aux services de garde.
Favoriser la concertation entre les acteurs en matière d'intégration des enfants handicapés dans l'ensemble des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec.	En continu.
Revoir le mode de financement permettant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance, afin de mieux répondre aux besoins des enfants handicapés.	À venir.
Outiller l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, relativement aux besoins des enfants handicapés et aux moyens d'intervention les plus appropriés.	En cours et en continu. Réalisé : parution du guide <i>Ensemble dans la ronde!</i> en juillet 2010.
Mettre en place un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile.	Réalisé : Projet de loi sanctionné en octobre 2009, 1 ^{re} rencontre du CA de la Société de gestion en novembre 2009.
Collaborer au développement de mesures de conciliation travail-famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants.	En cours et en continu.

5.2. Les engagements du ministère de la Famille et des Aînés au regard de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

La présente section fait état des engagements du MFA inclus dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, publiée en juin 2008.

<i>Engagements du Ministère de la Famille et des Aînés</i>	<i>État des travaux</i>
Poursuivre la révision et l'actualisation de la politique d'intégration des enfants handicapés en services de garde.	Les travaux se poursuivent afin de faciliter l'accès des enfants handicapés aux services de garde.
Faire connaître, dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, les mesures pouvant faciliter l'embauche de travailleuses et de travailleurs handicapés (2008 et 2009).	Réalisé en mars 2008.
Soutenir des projets de mentorat entre les aînés et les personnes handicapées en démarche d'emploi dans le cadre du programme <i>Du cœur à l'action pour les aînés du Québec</i> , pour l'année 2008-2009.	Réalisé.
Promouvoir la mise en œuvre d'une approche ou de mesures inclusives qui tiennent compte des citoyennes et des citoyens handicapés, particulièrement dans les municipalités de 15 000 habitants et moins qui n'ont pas l'obligation de produire un plan d'action sur l'accessibilité des services (2008-2009).	Depuis 2008-2009, la sensibilisation des partenaires se poursuit. En continu.

6. PUBLICATION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2011-2012

Le *Plan d'action 2011-2012 du ministère de la Famille et des Aînés à l'égard des personnes handicapées* est accessible via le site Web et l'intranet du MFA ainsi qu'à partir d'un hyperlien du site de l'OPHQ.

7. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

Chacune des directions concernées doit réaliser les actions dont elle a la responsabilité conformément à ce qui est inscrit dans ce plan d'action ministériel. Un comité interne a le mandat de veiller à l'atteinte des objectifs du Plan d'action, de produire un bilan à la fin de chaque année financière et de déterminer les priorités d'action pour l'année suivante.

